Bassin Charolais

BOVINS VIANDE

COLLECTION RÉFÉRENCES

Conjoncture économique des systèmes Bovins Charolais

CAMPAGNE 2016

Ce document présente l'actualisation économique du dossier des cas-types bovins viande pour la zone Charolaise en conjoncture 2016.
Les fiches cas-types formalisées modélisent le fonctionnement d'exploitations dans leurs grands équilibres structurels et économiques. Elles fournissent les principaux indicateurs technico-économiques nécessaires à la mise en œuvre de diagnostics d'exploitation dans le cadre de suivi de l'atelier ou dans les études de projet (installation, modernisation).

Le jeu de cas-types présenté est représentatif de la diversité des exploitations bovins viande présentes au sein du Bassin Charolais, chaque cas-type faisant la synthèse de plusieurs exploitations suivies dans le cadre des réseaux d'élevage.

L'actualisation des cas types permet de mesurer les effets de la conjoncture de l'année étudiée.
Elle ne tient pas compte des conditions climatiques et autres aléas de l'année (problème sanitaire,…) ayant une incidence sur les performances des cultures et des animaux.

Les cas types ont été recalibrés dans leur dimension afin de coller au mieux aux évolutions des exploitations sur le terrain. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Sur la conduite des cultures : adaptation des itinéraires techniques pour être en phase avec ce qui est pratiqué sur le terrain
- Sur les types d'animaux produits et leur période de commercialisation en lien avec les évolutions de performances constatées dans les fermes suivies
- Et globalement sur la taille des structures, cheptel et surfaces, avec une tendance vers plus d'autonomie pour assurer la durabilité des systèmes
- Le passage en GAEC pour les exploitations, sur lesquelles un couple travaillait, afin de prendre en compte les possibilités offertes par la nouvelle réforme de la PAC.

INSTITUT DE L'ELEVAGE idele
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE
inosys RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Le tableau, ci-dessous, présente les principales évolutions !

Tableau 1 – récapitulatif des ajustements réalisés sur les cas types

Nouveau cas type	Ancien cas type	Changements effectués
110 22	110 21	Augmentation du nombre de femelles mises à la reproduction : +20 vaches Augmentation de la SAU de 16 ha (+ 1 ha de grandes cultures et + 15 ha en Herbe) Augmentation des rendements : +7 qtx en triticale,+7 qtx en Blé et +13 qtx en Orge
110 93	110 91	Passage en GAEC : 2 parts PAC Augmentation de la SAU de 10 ha (+ 5 ha de grandes cultures et + 4 ha en Herbe, + 1 ha en maïs ensilage)
111 111	111 111	Passage en GAEC : 2 parts PAC
21 010	21 010	Ajustement des rendements cultures : Blé (+15 qtx), orge (+ 15 qtx) et colza (+2 qtx)
21 031	21 031	Ajustement des rendements cultures : Blé (+15 qtx), orge (+ 15 qtx)
31 020	31 020	Changement de l'assolement : et ajustement des rendements : Blé (+ 5 qtx), orge (+ 9ha, +5 qtx), colza (+ 6qtx), tournesol (- 9 ha, -3 qtx)

A noter sur 2016 :

Cette année climatique a été encore atypique et marquée par une seconde année de sécheresse sur certaines zones du bassin, ayant pour conséquences une absence de fourrages récoltés de qualité. La reprise habituelle de la pousse de l'herbe s'est trouvée inexistante à l'automne, conduisant à une redistribution des fourrages. Les rations, destinées aux vaches ont pu être moins riches, si elles n'ont pas été ajustées par quelques achats d'aliments…
Les performances des troupeaux risquent d'en être affectés tant au niveau du taux de gestation, que du taux de mortalité des veaux, pour la suite (2017 et 2018).

Les cultures n'ont pas été épargnées, et ce de manière aléatoire sur le territoire :
Ainsi, la moisson 2016 s'est avérée désastreuse sur la majeure partie du territoire pour les céréales à pailles d'hiver. Des pertes de rendement ont été constatées allant de 30% pour les orges à 40% pour les blés tendres. Les situations individuelles sont très hétérogènes, et certaines parcelles n'ont même pas été récoltées. Aux faibles récoltes s'ajoute aussi une qualité médiocre. Seul le colza tire son épingle du jeu.
Les prix bas ont pesé sur le moral des agriculteurs dont la trésorerie était dans le rouge.
Quant au maïs ensilage, les rendements ont été très hétérogènes. Pour les parcelles non irriguées, destinées à une récolte en grain, une partie aura été orientée vers l'ensilage pour les animaux.

I/ LES PRODUITS

Aides

Les règles d'attribution définitives ne sont pas encore connues à ce jour, toutefois une retenue pour discipline financière de 1,36% s'applique sur l'ensemble des aides du premier pilier (aide découplée et aide couplée).

L'aide couplée (ABA) est attribuée, dans les cas-types, sur un nombre de femelles égal à 97% du nombre de vêlages (contre 95% pour la pmtva)

NB : La publication « nouvelle PAC 2015-2019 : quelles répercussions sur les fermes du Réseau Charolais » vous apporte des compléments sur les modalités de cette nouvelle PAC. A demander à votre Conseiller Bovin Viande.

Tableau 2 – Aide découplée et ABA

	Montants 2016 Après application du stabilisateur budgétaire
Aide découplée	DPB : défini à partir du DPU 2014 (avec convergence de 14% par an : la convergence donc de 28%) Instauration d'un stabilisateur en 2016. + PV : paiement vert (proportionnel au DPB : 68,1818%) + PR : paiement redistributif (49,60 € sur les 52 premiers ha/part) + Supplément JA (68,12 € sur 34 ha) - prélèvement de 1,36% (sur l'ensemble du paiement découplé)
ABA	Nbre de femelles primées : 0,955 x nbre de femelles ayant déjà vêlé* au moins une fois et présentes au jour de la déclaration. 1à 50 : 174,50 € – 1,36% = 172,13 € nets 51 à 99 : 127 € – 1,36% = 125,27 € nets 100 à 139 : 66 € – 1,36% = 65,10 € nets S'applique la transparence GAEC sur la base de la répartition du capital social. *(Données Ministère juin 2017)*

*prise en compte de 20% de génisses en plus (par rapport à l'effectif de vaches) pour les nouveaux producteurs

Nouveauté 2016 : Aide aux légumineuses

Afin de prendre en compte les adaptations effectuées par les exploitations, les cas types ont intégré des légumineuses sur 20% de leur surface en prairies temporaires.

Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)

Pour les éleveurs d'ovins, bovins, caprins et équidés, les ICHN sont attribuées sur la base d'un montant par hectare de surface fourragère. Un maximum, par part, de 75 hectares de surfaces fourragères (y compris maïs ensilage et céréales autoconsommées) est primé. Une majoration de 50 % sur le montant de base est appliquée sur les 25 premiers hectares.

Cette aide est attribuée sous réserve de pratiques compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement définies par un seuil et un plafond de chargement. La plage optimale de chargement, comprise entre 0,3 et 2 UGB/Ha, est fixée par région selon les différentes zones concernées (ISM, ISP, ZDS). Pour les chargements situés en dehors de la plage optimale, les montants à l'hectare sont minorés.

Viande bovine

En 2016, l'Italie reprend sa place de principal client de la France mais achète des mâles maigres à des tarifs en recul par rapport à ceux de 2015. Sur le bassin charolais, les broutards légers (moins de 335 kg), n'ayant pu être exportés vers la Turquie, se sont négociés en moyenne à 2,65 €/kg, avec une baisse de 0,30 € sur la période de mai à août par rapport à 2015.
Les broutards lourds et repoussés (de plus de 335 kg) se sont commercialisés en moyenne à 2,49 €, prix en recul de 0,05 €. Même tendance pour les taurillons maigres vendus à 2,49 €/kg, en baisse de 0,14 €.

La demande accrue des engraisseurs italiens a permis de maintenir le prix des broutardes au même niveau que l'an passé, à 2,37 €/kg.
Pour les génisses maigres plus âgées, on observe la même tendance que sur les mâles maigres (recul de 0,09 €/kg). Une perte de poids de 12 kg liée à de mauvaises conditions de pâturage a accentué la dégradation du prix par animal (environ 50 €).

Malgré un marché de la viande difficile, le volume des jeunes bovins finis se maintient et la baisse des prix s'est limitée à 0,10 €/kg (3,63 €/kg).

Les abattages de vaches allaitantes finies sont encore concurrencés par ceux des vaches laitières d'où une chute des prix de 0,23 € /kg (3,58 €/kg en moyenne, soit – 100 € par tête). Par ricochet, le prix des vaches maigres (1 200 €) perd en moyenne 120€/tête.
Une baisse des prix similaire à celle des vaches finies est constatée sur les génisses finies. Elle se traduit par un prix à 3,99 €/kg (-0,20 €).

Grandes cultures

En 2016, la production française de céréales a diminué de 24% en un an et serait la plus faible depuis 2003, année de grande sécheresse. Le manque de luminosité et l'excès de pluie ont fortement pénalisé les rendements des cultures d'hiver et de printemps. Les cultures d'été ont souffert de la sécheresse. Contrairement à la France, la récolte mondiale de céréales a été abondante et les stocks ne cesseraient de grossir et ont tiré les prix vers le bas.

Quant aux oléagineux, les cours se sont redressés à partir du second trimestre 2016, en raison d'une demande mondiale soutenue mais l'abondante récolte mondiale de soja limite leur potentiel à la hausse.

II/ EVOLUTION DES CHARGES

Des niveaux de charges qui reculent : ce début de baisse des charges n'est que partiel car le coût des biens et services continue sa progression.

Les **charges opérationnelles** ont diminué sur l'année de 0,7% à 4 % par rapport à 2015 et se caractérisent par :

- Une diminution de l'ensemble des gammes d'aliments complets, azotés et simples (tels que les tourteaux, la pulpe déshydratée) liées à la baisse des cours des céréales
- Une baisse importante des prix des céréales issues de la récolte 2015 et utilisée à partir de l'hiver 2015/2016
- Le repli sur le pétrole a entraîné une baisse sur les engrais.

Les **charges de structure** se maintiennent au même niveau que 2015 en raison de l'augmentation générale des prix (services et fournitures), bien que pour certains cas types, celles-ci commencent une légère inflexion, historique, de 0,7 à 2%, grâce à un tassement des prix des carburants.

III/ EVOLUTION DES RESULTATS ECONOMIQUES

Pour les **systèmes herbagers**, la baisse du produit bovin viande, qui varie entre 3% et 9% entre 2015 et 2016, n'a été compensée que modérément par un fléchissement modéré des charges. L'impact de la nouvelle PAC se fait enfin sentir sur la plupart des systèmes, limitant la baisse des excédents bruts d'exploitation, EBE, en moyenne de 0% à 5%, par rapport à 2015.

Pour les **systèmes diversifiés avec cultures**, les produits cultures sont en baisse (en moyenne -2% à 5%). Au final, les EBE perdent de 1 à 10% par rapport à 2015, selon la part de viande finie et l'importance de la sole en cultures de vente.

Rappel : *Les aides sécheresses 2015, perçues par les éleveurs en 2016, ne sont pas comptabilisées dans les résultats présentés, de même que les baisses de résultats techniques (baisse de rendement cultures). Seul l'effet direct des changements de conjoncture au niveau des charges et des produits sur la santé économique des systèmes est mesuré.*

SYSTEMES BOVINS CHAROLAIS SPECIALISES

Naisseur de mâles et de femelles maigres

N° système	Descriptif résumé	Produit en €	Charges Op. (%)	Charges struct.(%)	EBE en €	% EBE/PB
11022	En zone de moyenne montagne, produire du maigre jeune avec une conduite économe 1 UMO - 66 vêlages, 92 UGB- 94 ha de SAU dont 86 ha d'herbe	106 635	28	35	39 730	37%
11031	Des broutards lourds et des femelles maigres avec une conduite fourragère à chargement modéré 1,5 UMO - 85 vêlages, 127 UGB- 129 ha de SAU dont 117 ha d'herbe	134 777	25	38	49 800	37%
11065	En zone herbagère, une production classique de broutards repoussés 1,5 UMO - 90 vêlages, 130 UGB- 130 ha de SAU dont 118 ha d'herbe	143 340	28	39	47 660	33%
11105	Une production de taurillons maigres à partir de 85 vêlages sur une exploitation tout herbe - 1,5 UMO - 85 vêlages, 130 UGB- 120 ha de SAU - 100 % herbe	128 910	27	38	45 720	35%
11111	Sur 280 ha avec un salarié, une production de taurillons maigres avec une conduite économe 3 UMO - 185 vêlages, 290 UGB- 280 ha de SAU - 100 % herbe	276 350	25	42	89 280	32%

Naisseur de mâles maigres et de femelles finies

N° système	Descriptif résumé	Produit en €	Charges Op. (%)	Charges struct.(%)	EBE en €	% EBE/PB
11011	En zone herbagère, sur 80 ha, une production de broutards lourds 1 UMO - 57 vêlages, 84 UGB- 80 ha de SAU dont 69 ha d'herbe	100 380	28	33	39 240	39%
11041	En zone herbagère, produire des broutards lourds et des femelles finies 1,5 UMO - 68 vêlages - 112 UGB - 105 ha dont 11 ha de grandes cultures.	125 250	32	33	42 850	33%
11093	Produire des jeunes broutards lourds à partir de 110 vêlages gérés par un couple 110 vêlages 166 UGB - 165 ha de SAU dont 20 ha de grandes cultures	208 300	30	35	72 820	35%

Naisseur de mâles et de femelles finies

N° système	Descriptif résumé	Produit en €	Charges Op. (%)	Charges struct.(%)	EBE en €	% EBE/PB
11131	Une production d'animaux finis à partir de 95 vêlages gérés par un couple 1,7 UMO -95 vêlages, 186 UGB - 155 ha de SAU dont 130 ha d'herbe	211 430	33	35	67 680	32%

ACTUALISATION ECONOMIQUE DES CAS TYPES CHAROLAIS EN CONJONCTURE 2016

SYSTEMES BOVINS CHAROLAIS AVEC CULTURES EN COMPLEMENT

Naisseur de mâles maigres et de femelles maigres

N° système	Descriptif résumé	Produit en €	Charges Op. (%)	Charges struct.(%)	EBE en €	% EBE/PB
21010	En zone herbagère séchante, des broutards précoces associés à des cultures 1,2 UMO - 70 vêlages - 96 UGB - 125 ha dont 43 ha de grandes cultures.	140 770	28	36	50 390	36%

Naisseur de mâles maigres et de femelles maigres ou finies

N° système	Descriptif résumé	Produit en €	Charges Op. (%)	Charges struct.(%)	EBE en €	% EBE/PB
21031	En zone herbagère séchante, des broutards repoussés et des femelles finies associés à des cultures - 1,5 UMO (0,5 salarié) - 90 vêlages - 154 UGB - 170 ha dont 52 ha de grandes cultures.	208 020	32	39	61 860	30%
21051	Une production de jeunes vaches finies et de broutards lourds avec une conduite partielle en vêlage précoce - 2 UMO - 125 vêlages -198 UGB - 215 ha de SAU dont 48 ha de grandes cultures	284 420	28	34	106 230	37%

Naisseur de mâles et de femelles finies

N° système	Descriptif résumé	Produit en €	Charges Op. (%)	Charges struct.(%)	EBE en €	% EBE/PB
21040	Produire des jeunes bovins et des femelles finies avec une conduite intensive 1,5 UMO - 53 vêlages - 107 UGB - 92 ha de SAU dont 25 ha de grandes cultures.	138 390	32	33	48 350	35%
21060	Finir tous les naimaux avec une conduite fourragère extensive et des cultures en complément - 2 UMO - 120 vêlages - 238 UGB - 250 ha de SAU dont 51 ha de grandes cultures.	311 990	28	34	118 470	38%

SYSTEMES BOVINS CHAROLAIS ET GRANDES CULTURES

Naisseur de mâles maigres et de femelles maigres ou finies

N° système	Descriptif résumé	Produit en €	Charges Op. (%)	Charges struct.(%)	EBE en €	% EBE/PB
31020	En zone à potentiel limité, des cultures associées à une production de broutards 2 UMO - 60 vêlages - 89 UGB - 175 ha de SAU dont 108 ha de grandes cultures	220 150	31	36	72 070	33%

Naisseur de mâles et de femelles finies

N° système	Descriptif résumé	Produit en €	Charges Op. (%)	Charges struct.(%)	EBE en €	% EBE/PB
31060	En association avec des cultures, produire des jeunes bovins lourds et des jeunes femelles finies 2 UMO 85 vêlages - 280 ha de SAU	398 950	30	32	154 630	27%

IV/ QUEL CAS-TYPE CONSULTER POUR LES ELEVAGES ALLAITANTS CHAROLAIS SPECIALISES EN ZONE HERBAGERE ?

Type d'animaux produits		Caractéristiques du cas-type
Broutards Broutardes Vaches maigres	110 22	1 UMO – 94 ha SAU dont 86 ha d'herbe 66 vêlages – 307 kgv/UGB 1,1 UGB/ha SFP 8 ha de grandes cultures
Broutards repoussés Génisses maigres Vaches maigres	110 31	1,5 UMO –129 ha SAU dont 117 ha d'herbe 85 vêlages – 312 kgv/UGB 1,1 UGB/ha SFP 12 ha de grandes cultures
Broutards repoussés Broutardes repoussées Vaches maigres	110 65	1,5 UMO –130 ha SAU dont 118 ha d'herbe 90 vêlages – 324 kgv/UGB 1,1 UGB/ha SFP 12 ha de grandes cultures
Taurillons maigres Génisses maigres Vaches maigres	11 105	1,5 UMO – 120 ha SAU – 100 % herbe 85 vêlages – 304 kgv/UGB 1,1 UGB/ha SFP
	11 111	3 UMO – 280 ha SAU – 100 % herbe 185 vêlages – 295 kgv/UGB 1,0 UGB/ha SFP
Broutards lourds et repoussés Broutardes repoussées Vaches réformes finies	11 011	1 UMO – 80 ha SAU – 69 ha d'herbe 57 vêlages – 323 kgv/UGB 1,2 UGB/ha SFP 11 ha de grandes cultures
Broutards lourds et repoussés Broutardes repoussées Génisses finies Vaches réformes finies	11 041	1 UMO –105 ha SAU – 94 ha d'herbe 68 vêlages – 328 kgv/UGB 1,2 UGB/ha SFP 11 ha de grandes cultures
	11 093	1,8 UMO –165 ha SAU – 140 ha d'herbe 110 vêlages – 339 kgv/UGB 1,1 UGB/ha SFP 5 ha de maïs ensilage, 20 ha de grandes cultures
Jeunes bovins Génisses finies	111 31	1,7 UMO – 155 ha SAU dont 130 ha d'herbe 64 vêlages – 368 kgv/UGB 1,4 UGB/ha SFP 8 ha de maïs ensilage, 17 ha de grandes cultures

V/ QUEL CAS-TYPE CONSULTER POUR LES ELEVAGES ALLAITANTS CHAROLAIS AYANT DES CULTURES ?

Type d'animaux produits | **Caractéristiques du cas-type**

Bovins viande avec cultures en complément

Broutards
Broutardes
Vaches maigres

→ **21 010**

1,2 UMO –125 ha SAU dont 82 ha d'herbe
70 vêlages – 298 kgv/UGB
1,2 UGB/ha SFP
43 ha de grandes cultures

Broutards lourds et /ou repoussés
Génisses finies
Vaches finies

→ **21 031**

1,5 UMO –170 ha SAU dont 112 ha d'herbe
90 vêlages – 325 kgv/UGB
1,3 UGB/ha SFP
6 ha de maïs ensilage, 52 ha de grandes cultures

→ **21 051**

2,0 UMO –215 ha SAU dont 161 ha d'herbe
125 vêlages – 365 kgv/UGB
1,2 UGB/ha SFP
6 ha de maïs ensilage, 48 ha de grandes cultures

Jeunes bovins
Génisses finies
Vaches finies

→ **21 040**

1 UMO – 92 ha SAU dont 61 ha d'herbe
53 vêlages – 349 kgv/UGB
1,6 UGB/ha SFP

→ **21 060**

2 UMO – 250 ha SAU dont 188 ha d'herbe
120 vêlages – 364 kgv/UGB
1,2 UGB/ha SFP

Bovins viande et grandes cultures

Broutards lourds et repoussés
Broutardes repoussées
Vaches réformes finies

→ **31 020**

2 UMO –175 ha SAU – 67 ha d'herbe
60 vêlages – 323 kgv/UGB
1,3 UGB/ha SFP
108 ha de grandes cultures

Jeunes bovins
Broutardes repoussées
Génisses finies
Vaches réformes finies

→ **31 060**

2 UMO –280 ha SAU – 168 ha d'herbe
130 vêlages – 383 kgv/UGB
1,1 UGB/ha SFP
10 ha de maïs ensilage, 102 ha de grandes cultures

Ce document présente l'actualisation économique du dossier des cas-types bovins viande pour la zone Charolaise en conjoncture 2016.

Pour les **systèmes herbagers**, la baisse du produit bovin viande, qui varie entre 3% et 9% entre 2015 et 2016, n'a été compensée que modérément par un fléchissement modéré des charges. L'impact de la nouvelle PAC se fait enfin sentir sur la plupart des systèmes, limitant la baisse des excédents bruts d'exploitation, EBE, en moyenne de 0% à 5%, par rapport à 2015.

Pour les **systèmes diversifiés avec cultures**, les produits cultures sont en baisse (en moyenne -2% à 5%). Au final, les EBE perdent de 1 à 10% par rapport à 2015, selon la part de viande finie et l'importance de la sole en cultures de vente.

Document édité par l'Institut de l'Elevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Juillet 2017
ISSN : 2274-0538Référence Idele : 00 17 502 038 – Maquette : Valérie Terrisse (Institut de l'Elevage)
Crédit photos : Institut de l'Elevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :
Christian Bourge – CA 58 – Tél : 03 86 93 40 00
Daniel Lafaye – CA 03 – Tél : 04 70 48 42 05
Bruno Maugue – CA 63 – Tél : 04 73 44 46 79
Claude Vincent – CA 36 – Tél : 02 54 61 61 54
Louis Marie de Bourayne – CA 18 – Tél : 02 48 23 04 71
Frédérique Marceau – CA 58 – Tél : 03 86 93 40 00
Vincent Doal – CA 21 – Tél : 03 80 90 89 09
Thierry Lahemade – CA 71 – Tél : 03 85 24 27 84
Guy Muron – CA 42 – Tél : 04 77 91 43 10
Christèle Pineau – Institut de l'Elevage – Tél : 04 43 76 06 83

INOSYS – RÉSEAUX D'ELEVAGE
Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Elevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Elevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.